



PROMESSE DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

Afin d'assurer le suivi de votre versement,
merci de compléter et de renvoyer ce formulaire à l'adresse postale :

UFR Sciences de l'Homme et de la Société
BSHM
N°UAI : 0382905B
CS 40 700
38058 Grenoble Cedex 9
ou bien par email.

Votre versement doit être effectué avant le 1^{er} mars 2019
par l'intermédiaire de votre organisme collecteur (OCTA).

Pour tout renseignement, contacter Mourad CHERKAOUI
04 76 82 56 66 – shs-service-financier@univ-grenoble-alpes.fr

VOS COORDONNEES
Entreprise :
Groupe :
Adresse :
Responsable de la taxe d'apprentissage :
Téléphone :
Mail :
Organisme collecteur :
Montant versé :

Date et signature :

Toute l'équipe de l'UFR SHS de l'Université Grenoble Alpes vous remercie pour votre soutien